



LAMBESC

VILLE DE LAMBESC

RÉPUBLIQUE

FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 27/11/2025

Reçu en préfecture le 27/11/2025

Publié le

Berger Levrault

ID : 013-211300504-20251125-DM_2025_239-AU

DECISION n° 2025-239

Portant sur la signature de l'avenant n° 1 au marché n° 2024-023 :

« Souscription et gestion d'un contrat d'assurance couvrant les risques parc automobile »

avec la SMACL Assurances SA

Pour un montant de 801,34 € HT soit 891,61 € TTC

Le Maire de la Commune de Lambesc.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22, L.2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération n° 2022-017 du 23 février 2022 portant délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du CGCT ;

VU la décision n° 2024-257 du 13 novembre 2024 certifiée exécutoire le 14 novembre 2024 portant attribution du marché n° 2024-023 : Souscription et gestion d'un contrat d'assurance couvrant les risques parc automobile à la SMACL Assurances SA sise 141 Rue Salvador Allende – CS 2000 – 79031 NIORT Cédex ;

VU l'avis favorable émis par le service juridique de la collectivité en date du 25 Novembre 2025 ;

CONSIDERANT la nécessité pour la Commune de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2024-023 relatif à la modification du parc automobile ;

DECIDE

En exécution des pouvoirs susvisés,

Article 1.- De conclure l'avenant n° 1 au marché n° 2024-023 relatif à la modification du Parc automobile.

Article 2.- Le montant annuel du marché s'élève à :

| | |
|--------------------------|-----------------|
| - Montant de l'avenant 1 | 891.61 € TTC |
| - Montant total | 40 461.79 € TTC |

Article 3.- La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télerecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville de Lambesc - 6, Boulevard de la République - 13410 Lambesc

Tél. 04 42 17 00 50 - www.lambesc.fr

Département des Bouches-du-Rhône

Arrondissement d'Aix-en-Provence

Article 4.- La Direction Générale des Services de la ville de Lambesc est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à

- Monsieur le Sous-Préfet
- Monsieur le Réceveur Municipal

Fait à Lambesc, le 25 Novembre 2025

Bernard RAMOND
Maire de Lambesc
Conseiller métropolitain de la Métropole Aix-Marseille-Provence

